

La vision à l'horizon 2025

On pourra voir le Cœur de la capitale comme un lieu harmonieux de travail, de résidence et de rassemblement, où l'on fêtera le Canada, un lieu qui communiquera le pays et offrira aux Canadiens et Canadiennes des endroits pour se rassembler et célébrer leur attachement au pays.¹

Imaginons le Cœur de la capitale du Canada en l'an 2025...

Le centre de la capitale, doté de caractéristiques naturelles et, urbaines remarquables, dégagera une identité forte et une impression d'unicité. L'«esprit du lieu» demeurera unique et perceptible. La cité parlementaire, dominée par les édifices du Parlement et la tour de la Paix, continuera le symbole le plus majestueux et le plus puissant de la capitale : l'agencement des édifices, impressionnants dans leur grandeur, au sommet d'un escarpement boisé, et tourné vers la puissante rivière des Outaouais. Les pelouses ouvertes entourant les édifices patrimoniaux exemplaires s'emplieront de gens impatients de visiter cet endroit unique, ce lieu patrimonial, ce site vibrant et représentatif de la démocratie canadienne. Une expression dégageant l'identité, la fierté et l'unité les valeurs et l'avenir communs imprènera le lieu – malgré la distance de leur domicile, cet endroit appartiendra à tous les Canadiens et Canadiennes et tous s'y sentiront chez eux.

Un boulevard aménagé, le boulevard de la Confédération, s'allongera devant la colline du Parlement, et prendra vie grâce à de l'animation et à de l'interprétation, des monuments commémoratifs des figures marquantes du pays et des grands moments de l'histoire canadienne, des endroits où les gens peuvent se rassembler. Ce boulevard ceinturera le Cœur de la capitale, traversera la rivière des Outaouais et reliera un ensemble spectaculaire d'institutions et de musées nationaux d'une conception de qualité supérieure, qui raconteront l'histoire du pays et en exposeront les trésors. Ce sera le parcours de la découverte du Canada, de son histoire et de sa culture. Les scènes de la capitale le long de ce boulevard accueilleront des festivals et des célébrations pour le divertissement et l'enrichissement de tous.

Les perspectives visuelles vers le nord, sur les vieilles collines de la Gatineau et sur la rivière des Outaouais, rapprocheront symboliquement la nature sauvage du Canada au Cœur de la capitale. Les visiteurs feront l'expérience d'un rare paysage urbain riche de vert et de bleu, d'espaces ouverts et de cours d'eau, qui feront ressortir la splendeur des coloris automnaux et qui en hiver se transformeront en un paradis de neige et de glace. La capitale sera une ville pour les quatre-saisons, qui offrira des expériences différentes selon le temps de l'année. Ce sera aussi une ville de lumières, où des symboles et des attraits merveilleusement illuminés animeront la nuit et inviteront à l'exploration, à la découverte et à l'appréciation. Un réseau intégré de parcs, de corridors

¹ ***Plan de la capitale du Canada, 1999, et Vision de programmation et d'activités publiques pour le Cœur de la capitale, 2004***

d'espaces ouverts et de sentiers procurera un décor naturel au Cœur de la capitale et amènera les gens vers la nature, vers les rives et sur les cours d'eau, d'où ils pourront ensuite se rendre aux destinations et aux endroits d'intérêt.

Le centre de la capitale sera relié et intégré aux secteurs et quartiers avoisinants, intéressants et animés, chacun ayant développé un caractère et une ambiance qui lui est propre. Des édifices patrimoniaux majestueux se mêleront à des constructions modernes, les uns et les autres abritant des bureaux du gouvernement, d'entreprises et d'organismes spéciaux. De nouveaux aménagements polyvalents restaureront et rapièceront le tissu urbain – les Plaines LeBreton, de nouveaux projets résidentiels et institutionnels sur des emplacements centraux, la mise en valeur et la réutilisation des terrains et des bâtiments industriels patrimoniaux qui constituent le « lien des îles » entre Ottawa et Gatineau, à travers la chute des Chaudières, sera maintenant accessible au public, ainsi que le raccordement et l'intégration du Vieux Hull à la rive, à l'emplacement de l'ancienne usine des Papiers Scott.

Des réseaux pédestres et des espaces publics de toutes dimensions, sécuritaires et bien conçus, relieront les différents secteurs. Pour les gens, ces espaces publics représenteront des lieux privilégiés pour l'art et la culture, des parcours emplis d'histoire, d'anecdotes intéressantes et d'endroits où se reposer, s'asseoir et observer les alentours.

Des normes élevées d'intendance et de respect de l'environnement seront évidentes partout – dans la conception des édifices, des paysages et des rues, dans l'utilisation efficace de l'infrastructure, dans les systèmes de transport en commun modernes et intégrés et dans le déplacement à l'intérieur du Cœur de la capitale et vers les secteurs urbains périphériques.

Il s'agira d'une ville, mais tellement plus que d'une ville : il s'agira de la capitale d'un pays fier et libre qui célèbrera ses réalisations, l'identité et les aspirations de sa population dans un cadre naturel et bâti d'une grande beauté.

Pour atteindre cette vision, il faudra poursuivre l'édification de la capitale pour les générations futures en donnant suite aux projets déjà entrepris et envisager ce qu'elle pourra devenir.

Résumé du plan

Le *Plan de secteur du cœur de la capitale* représente l'énoncé principal de politiques du gouvernement fédéral en matière d'aménagement et de développement du Cœur de la capitale pour les vingt prochaines années.

Le Plan, élaboré par la Commission de la capitale nationale au nom du gouvernement fédéral, est l'aboutissement d'un processus de planification qui a comporté trois étapes : une *Vision d'avenir pour le Cœur de la région de la capitale*, publiée en 1998; un *Concept du Cœur de la capitale du Canada*, publié en 2000; l'étape actuelle et finale (2003 – 2004), le *Plan de secteur du Plan cœur de la capitale*.

Le Plan tient compte des documents qui l'ont précédé, de même que de nombreuses études et plans produits par la CCN, les autres ministères fédéraux et les autorités municipales et provinciales. Bien qu'il se concentre **sur les terrains fédéraux**, suivant l'esprit d'harmonisation intergouvernementale, il encouragera les autres partenaires fédéraux et les administrations locales à reconnaître ses énoncés de politiques dans leurs propres plans.

Le Plan est un document axé sur l'avenir, avec pour horizon, l'année 2025 en ce qui a trait aux énoncés et initiatives mis de l'avant. Il est important de noter, que ce plan s'appuie sur les multiples engagements qu'ont pris les divers intervenants, dont la CCN, pour édifier le Cœur de la capitale actuel. La réalisation de nombreux plans pour des secteurs particuliers et de divers projets d'aménagement a créé un cœur de la capitale à la fois beau et fonctionnel. Le présent plan vise à poursuivre ce succès et à le surpasser.

Le Plan fixe les priorités d'interventions et cible les aires à caractère distinct qui devront faire l'objet d'une attention soutenue au cours des deux prochaines décennies. Les aires à caractère distinct, où le gouvernement fédéral et la CCN exerce un leadership en matière de planification, demeurent la priorité en ce qui a trait aux interventions et aux investissements des ressources humaines et financières.

Le Plan reconnaît que le Cœur de la capitale demeure un lieu de rencontre en évolution constante, façonné par des décennies d'événements, d'études, de visions et de plans. Il cherche à préserver le rôle symbolique et fonctionnel du Cœur de la capitale en appuyant la mission de la CCN qui consiste à planifier l'aménagement physique et l'utilisation des terrains fédéraux dans la capitale et à promouvoir et à

animer la région au moyen d'activités de programmation, d'interprétation et de commémoration.

Le Plan a principalement pour objet de définir un cadre d'aménagement par le biais d'énoncés de politique et d'initiatives et d'orienter l'aménagement, la programmation, la préservation, l'intégrité environnementale, le transport, l'animation et la qualité de l'architecture et de la conception sur les terrains fédéraux du Cœur de la capitale. Outil important pour la CCN et les autres ministères et organismes fédéraux, il guidera le processus décisionnel et encadrera les futures initiatives d'aménagement.

Le Plan adresse une variété de possibilités et d'enjeux, certaines ont vu le jour au cours des dernières décennies, d'autres peuvent être anticipés au cours des prochaines années. On peut citer parmi ceux-ci :

- l'engagement renouvelé du gouvernement fédéral et de la CCN à aménager et animer le Cœur de la capitale;
- le besoin de concertation des politiques d'aménagement des administrations locales et provinciales et des organismes fédéraux;
- le défi constant de maintenir le caractère symbolique et accueillant du Cœur de la capitale;
- l'évolution des divers concepts en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable des centres urbains qui témoignent du savoir-faire canadien;
- la priorisation des initiatives et des interventions du gouvernement fédéral et de la CCN.

Dans ce contexte, le Plan cherche à :

- communiquer la perspective d'avenir du gouvernement fédéral concernant le Cœur de la capitale;
- élaborer des principes, des buts et des politiques réalistes en vue de guider la prise de décision relative à l'aménagement des terrains d'importance qui servent à appuyer les fonctions significatives de la capitale;
- déterminer les terrains nécessaires et définir l'utilisation optimale de ces terrains en fonction des besoins futurs de la capitale;

- guider les ministères fédéraux dans leurs décisions relatives aux installations futures;
- renforcer les liens entre le cœur de la capitale et les autres attractions de la capitale;
- cibler les stratégies d'utilisation des terrains et d'investissement foncier du gouvernement fédéral dans le cœur de la capitale
- encadrer la réalisation de plans d'aménagements plus détaillés des terrains fédéraux dans le cœur de la capitale .

Le Plan du Cœur de la capitale propose des orientations en matière d'aménagement qui reflètent les idées et les intérêts des intervenants suivants :

- Les Canadiens et les Canadiennes;
- Les résidents de la région de la capitale nationale;
- Le gouvernement du Canada, notamment les ministères fédéraux et les organisme culturels, propriétaires fonciers dans le cœur de la capitale;
- Les administrations locales et provinciales;
- Les missions diplomatiques et les organisations non gouvernementales.

La vision et le concept spatial

La vision d'avenir consiste à imaginer le cœur de la capitale en l'an 2025. Il s'agit d'un regard porté sur un lieu harmonieux de travail, de résidence et de rassemblement, où l'on fêtera le Canada, un lieu qui communiquera le pays et offrira aux Canadiens et Canadiennes des endroits pour se rassembler et célébrer leur attachement au pays.

Trois principaux concepts de référence ont balisé l'élaboration du plan et des énoncés de politique et des propositions et continueront de guider la CCN dans la mise en œuvre du plan au jour le jour. Il s'agit des concepts véhiculés par le **développement durable**, le mouvement des «**communautés en santé**» et la notion de la **croissance intelligente**.

L'évaluation environnementale stratégique a aussi été encadré et guidé par un énoncé de vision de l'environnement. Cet énoncé de vision inclus à l'énoncé général prône un développement urbain durable grâce à la protection des caractéristiques naturelles et à l'amélioration de la qualité de vie urbaine. L'amélioration de l'environnement urbain tout en assurant la santé de la population et des écosystèmes naturels contribue à préserver le cadre naturel de la capitale.

Le concept spatial superpose:

- les fondements physiques et géographiques tels que le paysage, les cours d'eau, le domaine de la capitale, le domaine civique et le boulevard de la Confédération. Ces éléments structurants contribuent à forger l'organisation spatiale et physique du cœur de la capitale.
- les activités et les actions influençant l'aménagement futur des principaux éléments structurants du Cœur de la capitale s'articulant autour de trois actions: **célébrer, connecter, consolider /créer.**

Le Plan vient traduire par une série d'objectifs et d'énoncés de politiques détaillés, les intentions relatives aux thèmes et aux systèmes concernant l'ensemble et chacune des aires à caractère distinct du cœur de la capitale.

Les priorités du Plan

Le Plan se veut un document d'ensemble qui aborde plusieurs énoncés de politiques et identifie un certain nombre de stratégies et d'initiatives. Le Plan identifie plusieurs priorités importantes dans le Cœur de la capitale qui se matérialisent par des études, des programmes et des stratégies sur lesquels la Commission de la capitale nationale placera une emphase particulière au cours des **deux prochaines décennies**. Elles comprennent :

- La consolidation et le renforcement du **boulevard de la Confédération** au niveau des éléments de paysage, de l'ajout de nouveaux usages et d'activités, d'améliorations à l'accès, et de liens entre la rivière et le boulevard.
- Le parachèvement, de concert avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, des plans à long terme pour la

protection, l'accessibilité et un aménagement modèle **des Cités parlementaire et judiciaire.**

- L'amélioration et l'expansion de **l'expérience publique** dans le Cœur de la capitale pour les visiteurs canadiens et internationaux, notamment par l'ajout de **nouvelles scènes**, de **monuments commémoratifs et d'œuvres d'art public**, de **programmes** et d'**interprétation.**
- La finalisation du projet de réaménagement des **Plaines LeBreton** en quartier polyvalent.
- La promotion de **nouvelles institutions publiques et culturelles** canadiennes et l'amélioration des installations existantes, à l'est de la rue Victoria (centre culturel aborigène), au nord du Parc Jacques-Cartier, au nord des Plaines LeBreton, et au nord de la promenade Sussex.
- La réalisation d'un plan de zone et l'amorce d'un projet de réaménagement polyvalent dans le secteur **des îles** et de la chute des Chaudières.
- L'étude et la promotion de **l'intégration interprovinciale du transport en commun rapide** entre les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau et les systèmes municipaux de transport en commun dans le Cœur de la capitale.
- La création et la promotion **de connections et de liens** améliorés à travers le Cœur de la capitale entre le **domaine de la capitale** et le **domaine civique** et vers la **rivière des Outaouais.**
- Le parachèvement du **réseau de sentiers récréatifs**, y compris le nord de la promenade Sussex, le nord du canal Rideau et à travers le secteur des îles.
- La réalisation de **plans de zone** pour l'extrémité **nord du canal Rideau**, des **Plaines LeBreton est / rue Sparks ouest**, et du **bassin de la rivière des Outaouais.**
- La mise en marche d'un **plan d'illumination** visant à rehausser les lieux et les symboles dans le Cœur de la capitale et à assurer une utilisation en soirée et durant la période hivernale.

Les principales propositions du Plan

Voici les principales orientations d'ensemble pour les secteurs d'interventions du cœur de la capitale:

- **Boulevard de la Confédération:** Réaffirmer le boulevard de la Confédération comme l'emplacement pour les institutions politiques et culturelles les plus importantes du Canada, comme le parcours d'honneur officiel de la capitale et comme le centre de la programmation et de l'interprétation de la capitale.
- **Symbolisme:** préserver et enrichir le caractère unique et symbolique du cœur de la capitale par des initiatives visant à mieux intégrer les interfaces du domaine de la capitale et du domaine civique cadrant avec les valeurs et l'identité canadiennes.
- **Utilisation du sol:** définir une approche cohérente de la planification à long terme pour l'ensemble du cœur de la capitale ainsi qu'une qualité dans l'utilisation du sol et dans la conception urbaine.
- **Expérience:** rehausser l'utilisation, l'appréciation, l'animation et la sécurité en offrant aux visiteurs des expériences mémorables dans leur exploration et leur découverte du Cœur de la capitale.
- **Patrimoine :** proposer une approche exhaustive de la préservation du patrimoine bâti, des paysages culturels et des ressources archéologiques du cœur de la capitale.
- **Environnement naturel:** établir une approche exhaustive de la préservation et la restauration de l'environnement naturel.
- **Espaces verts, parcs, scènes et places publiques:** concevoir et entretenir ces espaces de façon durable en cherchant à les préserver, les améliorer et les utiliser de façon optimale et responsable.
- **Installations fédérales:** planifier et gérer les installations de l'administration fédérale de façon durable, efficace et efficiente.
- **Conception et formes urbaines:** promouvoir le gouvernement fédéral comme chef de file en matière de développement et de conception durables et agir comme gardien de l'environnement.

- **Transport urbain durable:** améliorer les liens et faciliter la mobilité et le déplacement des visiteurs et des résidents en cherchant une meilleure intégration des systèmes de déplacement entre Gatineau et Ottawa.
- **Commémorations et art public:** rehausser le rôle symbolique, esthétique et l'expérience éducative en accroissant le nombre de lieux commémoratifs et d'oeuvres d'art public.
- **Accessibilité et sécurité:** équilibrer l'accessibilité, le déplacement et la sécurité pour agrémenter l'expérience du cœur de la capitale.
- **Perspectives visuelles:** protéger et améliorer, de concert avec les partenaires, les principales perspectives visuelles sur les symboles nationaux et la primauté des édifices du Parlement.
- **Illumination:** établir un cadre stratégique pour l'illumination des édifices et des lieux symboliques dans le cœur de la capitale tout en favorisant la conservation d'énergie et une saine gestion financière.

Voici les principales orientations pour les aires à caractère distinct du cœur de la capitale :

Les aires à caractère distinct sont de plus petites unités géographiques identifiables par leurs caractéristiques physiques uniques basées sur l'utilisation, la fonction, la forme, les caractéristiques naturelles. Les énoncés de politiques formulées pour chacune des aires reconnaissent que, même si chaque aire est unique, elle doit interagir avec ses alentours.

Les aires à caractère distinct reconnaissent le rôle joué par le gouvernement fédéral et la CCN qu'il soit de leadership, de partenariat ou de soutien.

Leadership fédéral : des aires où la propriété foncière est fédérale et où les fonctions sont symboliques et liées à la capitale.

- **Les Cités parlementaire et judiciaire:** aménager, protéger et interpréter les cités parlementaire et judiciaire comme le cœur symbolique et politique du pays; comme un point de repère national et international; et comme la scène centrale des célébrations nationales.

- **L'aire riveraine de Gatineau:** Aménager l'aire riveraine comme un emplacement possible pour des institutions, des programmes et des espaces ouverts d'envergure nationale au sein du domaine de la capitale et comme espace urbain important, relié au domaine civique d'un centre-ville de Gatineau revitalisé.
- **Le nord de la promenade Sussex:** Préserver et rehausser le cadre des résidences officielles du premier ministre et du gouverneur général, renforcer les parcours et les fonctions d'honneur dans cette aire et continuer d'aménager celle-ci en tant qu'importante Cité internationale dans la région de la capitale nationale.
- **Le sud de la promenade Sussex :** Maintenir le secteur comme l'emplacement de plusieurs institutions culturelles, commémorations, programmes et espaces ouverts d'importance nationale ainsi que de plusieurs chancelleries.
- **Les îles et le nord des Plaines LeBreton:** Célébrer le patrimoine industriel, autochtone et naturel du secteur, établir un « pont » entre les centres-villes d'Ottawa et de Gatineau, et prévoir une variété d'usages, de programmes et d'espaces ouverts créant une expérience sans pareille pour les visiteurs.
- **Le canal Rideau :** Rehausser le rôle du canal en tant qu'une des caractéristiques déterminantes du paysage de la région de la capitale nationale, redéfinir les espaces ouverts et ouvrages actuels en tant que parcs urbains riverains et les édifices donnant sur le canal et, travailler avec Parcs Canada et la Ville d'Ottawa à établir de solides liens piétonniers le long du canal, au-dessus du canal et entre le canal et les rues et espaces civiques voisins.
- **Le parc Jacques-Cartier:** Poursuivre l'aménagement du parc selon des normes de qualité, en accord avec son rôle de parc de la capitale, de scène de la capitale et d'atout naturel et d'espace ouvert récréatif important et l'utilisation du parc pour diverses activités, allant de programmes nationaux et d'événements de grande envergure jusqu'à la détente et l'usage quotidien.

Partenariat: des aires où la propriété foncière n'est pas seulement fédérale mais partagée avec le domaine municipal ou privé et où certaines fonctions de la capitale sont présentes. Ces aires présentent souvent un lien fort entre le domaine de la capitale et le domaine civique.

- **La rue Sparks :** Promouvoir la revitalisation du mail de la rue Sparks et la réalisation du potentiel des îlots de la rue Wellington faisant face à la colline du Parlement, améliorer l'intégration du secteur aux autres secteurs adjacents du Cœur de la capitale, et promouvoir une nouvelle identité du secteur comme destination souhaitable, au moyen d'une variété d'usages intéressants, d'un niveau élevé de programmation et de commodité pour les visiteurs et d'un sens du lieu et de l'histoire.
- **Le sud des Plaines LeBreton :** Aménager un quartier polyvalent animé fonctionnant comme une unité de voisinage indépendante mais bien reliée au centre des affaires d'Ottawa, au nord des Plaines LeBreton et aux îles des Chaudières et Victoria.
- **La rivière des Outaouais :** Protéger et mettre en valeur la rivière en tant que témoin de notre patrimoine culturel et bâti, protectrice de nos paysages naturels, garante de notre qualité de vie, agent de développement économique et point de contact entre les lieux, les communautés et les gens.
- **La promenade du Portage:** Appuyer le rôle du secteur de la Promenade du Portage en tant que rue animée et dynamique du centre-ville de Gatineau, promouvoir l'expérience des visiteurs axée sur la culture francophone et établir des liens vers la rivière des Outaouais, les quartiers, les institutions culturelles et les parcs avoisinants.
- **Le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm:** Mettre en valeur le ruisseau de la Brasserie comme importante destination du cœur de la capitale grâce à un aménagement résidentiel et culturel polyvalent et à des liens améliorés qui préservent et s'appuient sur le caractère patrimonial et d'espace ouvert.

Soutien : des aires où le gouvernement fédéral possède peu ou pas de propriétés et où les principales activités se rattachent à des fonctions urbaines ou privées.

- **L'arrondissement des arts, du théâtre et du commerce:** Appuyer la Ville d'Ottawa dans ses efforts visant à faire du secteur le foyer des arts et de la culture civique dans la ville, à y résoudre les problèmes de transport des personnes et des biens et à rehausser l'expérience des piétons le long de la rue Rideau de

manière à parvenir à un équilibre approprié avec le caractère et la qualité du quartier résidentiel Côte-de-Sable.

- **Le centre des affaires d'Ottawa :** Appuyer la Ville d'Ottawa dans ses efforts pour continuer à renforcer le centre des affaires et à en rehausser la qualité, à consolider les relations entre le domaine de la capitale et les secteurs civiques adjacents, à diversifier l'utilisation du sol et à accroître l'aménagement résidentiel dans le secteur et y à revitaliser le tissu et le paysage urbain grâce à une conception et un aménagement des édifices et des paysages de rue de grande qualité.
- **Le marché By :** Appuyer la Ville d'Ottawa dans la préservation et la mise en valeur du marché By comme un quartier patrimonial polyvalent et animé et dans le renforcement des relations entre le marché et le domaine de la capitale.
- **L'île de Hull (Vieux Hull) :** Appuyer la Ville de Gatineau dans ses projets visant à faire revivre le caractère de « village urbain » du Vieux Hull, à maintenir les liens de verdure autour et à l'intérieur de l'île de Hull et à faire de l'aire à caractère distinct la porte d'entrée du parc de la Gatineau.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan s'effectuera au fil des ans par le biais de divers outils. Ces outils et ces interventions comprennent des processus et des produits qui donnent aux planificateurs et aux autres utilisateurs du plan des moyens de concrétiser l'intention et l'orientation du plan. La CCN utilisera le présent Plan en tant qu'autorité responsable pour l'aménagement des terrains dans le Cœur de la capitale et en tant que document d'orientation pour l'éventail des décisions d'Aménagement et des autres décisions qu'elle prend ou qu'elle influence.